

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, M. BARRAULT Pierre, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Etaient excusés : Ms BONNICHON Philippe, MOLET Hervé, BERTHELOT David, Mme FERNANDES DIAS Sophie

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Pierre

Date de la convocation : 4 mars 2016

M. BONNICHON Philippe a donné pouvoir à Mme ARQUEZ Micheline
Mme FERNANDES DIAS a donné pouvoir à Mme BERTHELOT Maria

Pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 9 février 2016 ; il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Ecole / Projet sorties piscine
- Travaux / Café 18 rue nationale
- Vote du compte de gestion 2015
- Vote du compte administratif 2015
- Vote du budget communal 2016
- Questions diverses

(Heures d'arrivée à la réunion des conseillers municipaux suivants :

M. JOLY Michel : 18h10

Mmes POISSON Emmanuelle et RAVAN Bénédicte : 18h30)

Délib - 01/03/2016 - Approbation du compte de gestion 2015

Arrivée de M. JOLY Michel à 18h10.

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, est approuvé à l'unanimité, par le conseil municipal.

Il s'élève à :

Fonctionnement

Dépenses : 691 110.34 €
Recettes : 1 238 258.58 €
Excédent : 547 148.24 €

Investissement

Dépenses : 627 760.01 €
Recettes : 709 775.85 €
Excédent : 82 015.84 €

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délib - 02/03/2016 - Approbation du compte administratif 2015

Monsieur JOUZEAU, Maire, présente le compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 691 110.34 €
Recettes : 1 238 258.58 €
Excédent : 547 148.24 €

Investissement

Dépenses : 627 760.01 €
Recettes : 709 775.85 €
Excédent : 82 015.84 €

Restes à réaliser

Dépenses : 91 105.16 €
Recettes : 0.00 €

Besoin de financement : 9 089.32 €

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif ; M. ARNAULT Michel est élu président de séance.

Hors de la présence de Monsieur JOUZEAU Michel, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif, exercice 2015.

Présents	9
Pour	10 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délib - 03/03/2016 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 547 148.24 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire

Virement à la section d'investissement 369 341.00 €

Au 31/12/2015

Excédent d'investissement 82 015.84 €

Restes à réaliser

Dépenses 91 105.16 €

Recettes 0.00 €

Besoin de financement 9 089.32 €

Affectation

Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 9 089.32 €

Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 538 058.92 €

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délib - 04/03/2016 - Vote des taux d'imposition

Arrivée de Mmes POISSON Emmanuelle et RAVAN Bénédicte à 18h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2016, sans y apporter de modification, soit :

- Taxe d'habitation : 10.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.26 %

Présents	11
Pour	13 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délib - 05/03/2016 - Vote du budget communal, exercice 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget communal, exercice 2016 ;

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget communal exercice 2016, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à :1 298 620.63 €
En dépenses et recettes d'investissement à : 995 995.16 €

Présents	11
Pour	13 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Dossier - n° 01/03/2016 - Tableau analyse des offres - Travaux de mise aux normes café 18 rue nationale

Après analyse des offres par M. Paul MINGOT, Maître d'œuvre de l'opération, l'ensemble des lots pour les travaux s'élève à 87 708.86 € HT, soit 105 250.63 € TTC.

Dossier - n° 02/03/2016 - École - projet de sorties piscine.

Les dépenses pour les sorties piscine des élèves, seront prises en charge par la commune (« bassins et transports »), elles s'élèvent à 3 120.00 € TTC.